VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025

Délibération n°7
DEL 2025/054

OBJET :

Objets de Saint-Pierre de Rozède inscrits « Monuments Historiques »
Ajustement du plan de financement

Date de convocation : **10 juillet 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 17 juillet 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine - M. TERRASSIÉ Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme LAFAGE Chantal (pouvoir LAVIT Michelle)
M. MAJDOUBI Saïd (pouvoir AZNAR Blaise)

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

Secrétaire de séance : M. MIRALES Marc.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

La ville de Graulhet porte un intérêt à la valorisation et la sauvegarde de son patrimoine.
Le 2 novembre 2023, Mme MASSOL-KREMER Conservatrice départementale des antiquités et des objets d'art s'est rendue à l'église Saint-Pierre de Rozède pour apporter son conseil quant à la conservation des objets inscrits « Monuments Historiques » :

- Tabernacle du maître-autel dont l'état est correct mais porte des désordres dus à l'humidité et à la poussière altérant l'objet nécessite une première étape de restauration qui permettra de le conserver et d'assurer la transmission aux générations futures.

- Tableau Crucifixion avec la Vierge et Saint-Pierre qui nécessite une étape immédiate de conservation au risque de perdre ce patrimoine.

Pour permettre aux services d'exercer le contrôle scientifique et technique en cours de chantier, le restaurateur proposera des échanges numériques (clichés), téléphoniques et physiques au sein de son atelier en cours de chantier en collaboration avec Mme MASSOL-KREMER.

Dès l'achèvement des travaux, le restaurateur remettra à Mme MASSOL-KREMER ainsi qu'à la Ville de Graulhet trois exemplaires du dossier documentaire des travaux exécutés.

Suite à ses préconisations, plusieurs devis ont été réalisés auprès de restaurateurs spécialisés afin de chiffrer le coût total des travaux de préservation de ce patrimoine essentiel.

Ces dépenses s'élèvent à 19 894 € HT, soit une hausse de 1 550 € HT vis-à-vis du plan de financement initial voté dans la délibération n° 2024/073.

VU la délibération n°2024/073 « Objets de Saint-Pierre de Rozède inscrits « Monuments Historique » »,

VU le Code du Patrimoine, et notamment son article L622-7, portant sur l'obligation de la collectivité vis-à-vis du contrôle scientifique et technique du « Monument Historique » qui lui appartient,

VU le Code du Patrimoine, et notamment son article L622-9, portant sur la responsabilité de la collectivité quant à la garde et la conservation du « Monument Historique » qui lui appartient,

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

VU l'arrêté en date du 06/09/1993 portant inscription au titre des monuments historiques du **tabernacle du maître-autel**

VU l'arrêté en date du 21/04/2006 portant inscription au titre des monuments historiques du **tableau *Crucifixion avec la Vierge et Saint-Pierre***

VU la lettre d'intention écrite par M. le Maire de Graulhet, en date du 23/01/2024, à l'attention de Mme MASSOL-KREMER, conservatrice départementale des antiquités et des objets d'art,

VU le descriptif détaillé des interventions pour la conservation et la restauration des deux mobiliers, objet de la présente autorisation de travaux, établi par Yoann BONHOURE et Olivier CLERIN sous la conduite de Mme MASSOL-KREMER,

Considérant la nécessité de l'intervention, le conseil municipal,

Considérant la hausse des prix des matières premières,

Considérant, le temps de décision relativement long ; les devis initiaux datant de fin 2023 pour un commencement des travaux au courant de l'année 2025,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous du projet de conservation pour un montant de 19 894 € HT.

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Marc MIRALES**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 24 JUIL. 2025

Publiée le : 24 JUIL. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT
SAINT PIERRE DE ROZEDE

Dépenses subventionnables			Recettes			
Désignation	HT prévisionnel	HT previsionnel actualisé 17/07/2025	Financeurs	Montant sollicité initial	Montant actualisé 17/07/2025	Taux
Tableau inscrits aux Monuments Historiques	9 299,00	9 349,00	DRAC	4 586,00	4 586,00	23%
Tabernacle du maître d'autel inscrit aux Monuments Historiques	9 045,00	10 545,00	Région Occitanie	3 669,00	3 669,00	18%
						0%
			Total Subventions	8 255,00	8 255,00	41%
			Autofinancement	10 089,00	11 639,00	59%
Total Général	18 344,00	19 894,00	Total Général	18 344,00	19 894,00	